

CNW CODE 01  
PLUS SERVICE AUX HEBDOS  
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
GQM00050

## ATELIERS FRANCO-QUÉBÉCOIS DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

### QUELQUE 150 ÉLUS DE LA FRANCE ET DU QUÉBEC PRÉSENTENT LEUR PLAN D'ACTION 2008-2010

**Québec, le 10 octobre 2008** – La plus importante rencontre d'élus québécois et français a pris fin aujourd'hui par l'adoption d'un plan d'action fixant des priorités pour la coopération décentralisée franco-qubécoise. « Il faut se féliciter qu'un si grand nombre d'élus français et québécois ont participé à cette rencontre et ont convenu d'actions concrètes donnant ainsi une nouvelle impulsion à la relation franco-qubécoise », a indiqué la vice-première ministre, ministre des Affaires municipales et des Régions et présidente d'honneur des 3<sup>es</sup> Ateliers franco-qubécois de la coopération décentralisée, Mme Nathalie Normandeau. Les Ateliers, tenus à Québec et coprésidés par M. Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France (ARF) et président du Conseil régional d'Aquitaine, et par M. Jean Fortin, maire de la Ville de Baie-Saint-Paul et représentant désigné par la Table Québec-Régions, ont été l'occasion d'un dialogue entre élus pour faire le point sur les pratiques de coopération et renforcer les liens entre les instances territoriales françaises et québécoises.

« Les Ateliers sont un véritable succès. Nous nous sommes entendus sur un plan d'action identifiant des projets concrets notamment dans les domaines de l'innovation et du développement social, du développement durable, de la culture et de l'identité. Nous avons également convenu d'explorer de nouvelles voies de coopération et de se doter d'un mécanisme pour assurer le suivi des engagements du plan d'action. Cet événement permettra de renforcer davantage les liens de coopération entre les instances décentralisées de la France et du Québec », ont mentionné les coprésidents, messieurs Rousset et Fortin.

Cette activité a aussi été l'occasion de traiter de la gouvernance territoriale et des relations entre les instances territoriales et l'État en France et au Québec. Les participants ont également abordé le thème de la mobilité de la main-d'œuvre, la gestion du Fonds franco-qubécois de coopération décentralisée et d'autres thèmes potentiels de coopération.

#### **Développement durable**

Cet atelier a permis de constater que les coopérations franco-qubécoises dans le domaine des éco-industries sont enrichissantes. Elles constituent la piste de coopération à privilégier pour les prochaines années. Cette expérience concluante permet d'entrevoir d'autres avenues de coopération dans ce domaine : les échanges de bonnes pratiques dans la gestion des bassins versants et des plans d'eau, les démarches conjointes de mise en place d'agendas 21 locaux, les économies d'énergie et l'exploitation des énergies renouvelables par l'adoption mutuelle de Plans climat.

## **Culture et identité**

En ce domaine, les objets de coopération suivants se sont révélés porteurs d'avenir : la mise en valeur du patrimoine à travers les réseaux existants, notamment « Villes d'art et d'histoire » en France et « Ville et Villages d'art et de patrimoine » au Québec, la possibilité d'élargir le réseau québécois « Les Arts et la Ville » aux collectivités françaises, les échanges culturels, universitaires et scolaires, l'émergence de nouveaux talents artistiques et le développement des réseaux d'archives à l'aide des nouvelles technologies.

## **Innovation et développement social**

Les échanges ont porté sur les problématiques liées aux phénomènes de l'emploi, de la mobilité et de l'intégration des migrants, de la dénatalité, du vieillissement de la population, de l'exode des jeunes vers les centres urbains, du désengagement social et de l'effritement du tissu social. Les participants ont identifié les avenues de coopération suivantes : la comparaison des modes de gouvernance, d'organisation et d'évaluation dans l'exercice de compétences sociales, le croisement des approches entre le développement économique et l'intégration sociale, le développement d'approches novatrices au regard de la mobilité de la main-d'œuvre et de la reconnaissance des compétences, l'accroissement du pouvoir d'agir des collectivités, le partage d'expériences et les échanges sur la persévérance scolaire, les pratiques de maintien à domicile, l'innovation en matière d'intégration des migrants.

## **Coopération décentralisée**

L'atelier a permis d'identifier les conditions de succès de projets de coopération décentralisée. Par ailleurs, les élus québécois et français ont formulé des recommandations quant à l'utilisation du Fonds franco-québécois de coopération décentralisée sur la base d'un bilan évaluatif produit par les deux gouvernements.

Des pistes de coopération ont été identifiées concernant entre autres les ententes entre collectivités territoriales, les jumelages de villes ou communes, la mobilité des personnes et la coopération tripartite.

Les élus ont convenu qu'il serait pertinent d'explorer ou de développer de nouveaux thèmes de coopération, notamment la francophonie, la ruralité et le tourisme. Ils ont également pris acte des résultats du Symposium sur les créneaux d'excellence québécois et les pôles de compétitivité français qui s'est tenu à Québec en mai 2008. Les pôles de compétitivité français et les créneaux d'excellence québécois constituent un axe majeur de la coopération décentralisée en matière économique.

## **Mécanisme de suivi et prochain rendez-vous**

Les participants ont décidé de mettre en place un mécanisme de suivi du plan d'action découlant des Ateliers franco-québécois de la coopération décentralisée. Ce mécanisme comprendra un comité technique, un comité de pilotage ainsi qu'un secrétariat de la coopération décentralisée franco-québécoise.

Les prochains ateliers, qui s'appelleront dorénavant « Assises franco-québécoises de la coopération décentralisée », se tiendront dans la région Rhône-Alpes, en France, à l'automne 2010.

« Au nom du gouvernement du Québec, je tiens à féliciter sincèrement tous les élus dont les échanges ont permis d'élaborer un plan d'action audacieux et réaliste, et ce, pour le bénéfice de nos citoyennes et citoyens respectifs », a mentionné la ministre Nathalie Normandeau.

Le plan d'action peut être consulté dans le site [www.troisiemesateliers.com](http://www.troisiemesateliers.com).

– 30 –

Source : Louise Quintin  
Attachée de presse  
Cabinet de la ministre des  
Affaires municipales  
et des Régions  
418 691-2050

Information : François Gaumont  
Conseiller en communication  
Direction des communications  
Ministère des Affaires municipales  
et des Régions  
418 691-2015, poste 3509